



15ème législature

Question N° : 30631	De Mme Huguette Bello (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Championnats de France du sport scolaire et participation des jeunes d'Outre-mer	Analyse > Championnats de France du sport scolaire et participation des jeunes d'Outre-mer.
Question publiée au JO le : 23/06/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 14/07/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'organisation des championnats de France du sport scolaire. La direction nationale de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), qui regroupe l'ensemble des associations sportives (AS) des établissements scolaires, a adopté, il y a quelques années, un règlement qui défavorise les académies d'outre-mer qui souhaitent participer aux championnats de France scolaires. En effet, contrairement aux académies de la France continentale, celles-ci sont soumises à un surprenant système de rotation qui intègre également des établissements de l'AEFE. Ainsi alors que dans l'Hexagone, les champions d'académie peuvent participer aux championnats inter académiques puis aux championnats de France, les jeunes Réunionnais, qui se préparent parfois pendant plusieurs années, ne peuvent participer à l'ensemble du championnat. Selon le nombre d'académies concernées par ce système de rotation, cette privation peut durer jusqu'à huit années. Ainsi, chaque année lorsqu'elle n'est pas classée en première place dans ce système, plusieurs établissements réunionnais doivent attendre qu'un territoire se désiste. Et quand il n'y a pas de désistement, les jeunes de ces établissements sont privés de championnats de France, quelles que soient leurs performances, leur engagement et leur motivation. Ils sont stoppés net dans leurs parcours en dehors de toute considération sportive. Pour cette seule année scolaire qui se termine, huit établissements de La Réunion et un de Mayotte ne pourront participer aux championnats de France dans les disciplines suivantes football excellence minimes (filles et garçons), futsal établissement minimes (filles et garçons), natation collège excellence, volley-ball plage mixte lycées établissement et pour Mayotte futsal établissement minimes filles. Ce système de rotation, que rien ne peut justifier, crée de toutes pièces des inégalités entre les jeunes selon leurs académies d'origine. Contraires aux valeurs du sport et tournant le dos aux grands principes républicains, ces pratiques sont de plus en plus insupportables et doivent prendre fin au plus vite. Aussi est-il incompréhensible que la direction nationale de l'UNSS dans le travail qu'elle mène actuellement dans le cadre du nouveau PNDSS (Plan national du développement du sport scolaire) pour la période 2021/2024, a prévu de pérenniser ce système de rotation controversé et pénalisant. Elle lui demande de bien vouloir mettre fin à cette rotation en supprimant ce règlement discriminant dans le futur PNDSS afin qu'à l'avenir la jeunesse des outre-mer participe elle aussi sans restriction aux championnats nationaux de sport scolaire et puisse défendre pleinement ses chances.